

Présentation synthétique

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES ET LES DOMMAGES PAR LES PAIRS EN MILIEU FESTIF ÉLECTRO

ÉVALUATION MENÉE DANS LE CADRE DE LA COMMISSION
INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES



Carine Mutatayi

Mai 2019

- ▶ Ce document est la synthèse du rapport d'évaluation intégral du programme de prévention et de réduction des risques et des dommages mené par le CSAPA Les Wads/CMSEA, accessible en ligne à partir de mai 2019.
- ▶ Les mots figurant en *bleu clair* et italique sont expliqués dans le glossaire de fin.



Présentation synthétique
PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES
ET LES DOMMAGES PAR LES PAIRS
EN MILIEU FESTIF ÉLECTRO

ÉVALUATION MENÉE DANS LE CADRE DE LA COMMISSION
 INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES



Sommaire

- ▶ **Porteur & cadre d'intervention 3**
- ▶ **Méthode et cadre particulier d'évaluation 8**
- ▶ **Contours du programme 12**
- ▶ **Résultats – réponses aux questions évaluatives – & Recommandations . . . 18**
- ▶ **Résumé conclusif 28**
- ▶ **Références 29**
- ▶ ***Glossaire***



Porteur & cadre d'intervention

Porteur, le service de prévention (SEA) du centre Les Wads à Metz



- ▶ Le centre "Les Wads"/CMSEA, créé en 1990, à Metz, adossé au Comité mosellan de sauvegarde de l'Enfance, de l'adolescence et des adultes
 - un **CSAPA**, dont un service de prévention dit "Service en amont" ou **SEA**, une **CJC**, un Point d'Accueil Écoute Jeunes et Parents (PAEJEP)
 - un **CAARUD** (à Metz et Forbach)
 - des services d'hébergement thérapeutique: Centre thérapeutique résidentiel, appartement thérapeutique relais, réseau de familles d'accueil
- ▶ Contributeur du réseau TREND-SINTES (site de Metz)
- ▶ Le SEA intervient en milieux scolaire, professionnel et, depuis 2004, en milieu festif, plus particulièrement en milieu électro-alternatif
- ▶ **En 2010, le SEA du centre Les Wads associe des bénévoles, jeunes, souvent issus du milieu festif, comme acteurs-relais /pairs. L'équipe est appelée ici le "SEA-festif"**



Le milieu festif électro et électro-alternatif

► Scène électro multi-catégorielle

■ commerciale

■ alternative

— espaces urbains
clubs, boîtes de nuits, bars...

— espaces ruraux, péri-urbains
Rave/free parties, teknivals, festivals & zones "off"

- La contre-culture électro-alternative, très codée, non-conformiste, libertaire. Des publics jeunes relativement méfiants à l'égard des institutions.
- Le SEA-festif travaille davantage dans le milieu électro-alternatif et ses événements clandestins, perçus comme l'environnement où s'expriment le plus de besoins en matière de prévention et de réduction des risques et des dommages (*RDRD*).

Consommations et sur-risque en milieu festif électro-alternatif



- Des prévalences d'usages de SPA très supérieures à la population générale en milieu festive "électro". Certaines y sont plus emblématiques (MDMA/Ecstasy, LSD, champignons, NPS)
- Surrisques liés aux efforts intensifs, aux lieux isolés, non aménagés, voire à l'absence de dispositif de sécurité (si soirée illégale).
- Milieu festif électro un catalyseur des consommations de drogues, des stimulants notamment depuis les années 2000. Mais aujourd'hui, une plus grande perméabilité entre les espaces festifs → une plus grande circulation des publics et des produits (Cadet-Tairou *et al.*, 2016 ; Bailly *et al.*, 2016 ; Lazès-Charmetant et Delile, 2016 ; Pavic, 2016 ; Zurbach et Hoareau, 2016).
- Une féminisation et un rajeunissement perçus parmi les fêtard.e.s (observations relatées par les forces de l'ordre et organisateurs de soirées dans le cadre de l'évaluation, confirmées par les observations du dispositif TREND national).



Cadre légal et référentiel

- ▶ Rassemblements dont le nombre prévisible de participants est supérieur à 250 sont soumis à une déclaration obligatoire (loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne,) ⇒ Ils font l'objet d'un Dispositif prévisionnel de secours, sans obligation légale d'intégrer un dispositif de RDRD.
- ▶ Interventions de RDR introduites dans le Code de Santé publique en 2005
- ▶ Dispositions consolidées par la loi de Modernisation de notre système de santé de 2016.
- ▶ Référentiel national de RDR en milieu festif (AFR, 2012)





Méthode et cadre particulier de l'évaluation

Une méthode d'évaluation adaptée aux contraintes de terrain

- ▶ **12 Questions évaluatives abordant** : pertinence, effectivité en conformité avec le cahier des charges, cohérence entre moyens déployés et réalisations (coût-bénéfice, viabilité), extensibilité et transférabilité.
- ▶ La **mesure de l'impact** sur les pratiques d'usages ou les dommages s'est avérée **infaisable**
- ▶ L'utilité du programme a été appréciée par des indicateurs indirects de perceptions et d'activités via une méthode mixte



Approche quantitative

- ▶ **Indicateurs de réalisation 2017** (suivi interne)

- ▶ **Enquête en ligne auprès de "teufeurs"**. Via le Facebook® du SEA, d'avril à nov 2017
⇒ 87 teufeurs lorrains récents



Approche qualitative Entretiens indiv. ou coll.

Collaboration OFDT & Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S), Université de Lorraine (Levilain et al. 2017; Levilain, 2018)

- ▶ **25 répondants institutionnels ou professionnels. 2017**

9 Chefs de projets (54,55,57,Grand Est)	3 autres CSAPA,
2 ARS	3 premiers secours,
5 Gendarmes (BPDJ 55 et 57)	3 professionnels festif/musical
- ▶ **13 répondants, utilisateurs et opérateurs du programme. 2017**

3 organisateurs de soirées	1 référent du programme
4 teufeurs	5 bénévoles

12 Questions évaluatives

► Pertinence

Q1. Le concept du programme répond-il à un besoin ?

Q2. S'intègre-t-il dans l'environnement socio-institutionnel et professionnel local de la lutte contre les addictions ?

► Effectivité/fidélité

Q3. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs du cahier des charges sont-ils remplis en cohérence avec le budget alloué ?

Q4. Des mesures de contrôle-qualité du service sont-elles mises en œuvre ?

► Utilité

Q5. Le public-cible recourt-il au service ?

Q6. Met-il en œuvre les mesures de préventives conseillées ?
Utilise-t-il le matériel de RDR ?

Q7. Le programme produit-il des effets iatrogènes/contre-productifs auprès du public-cible et de son environnement ?

► Efficience, cohérence et viabilité

Q8. Les moyens définis sont-ils à la mesure des réalisations escomptées ? Le programme est-il viable ?

Q9. Le programme est-il coût-bénéfique ?

► Extension et transférabilité

Q10. Quelles sont les marges d'amélioration pour consolider le programme ?

Q11. Le programme, au prisme des améliorations recommandées, est-il extensible ?

Q12. Est-il transférable, au prisme des améliorations recommandées, et sous quelles conditions ?



Contours du programme lorrain de prévention & de réduction des risques et des dommages (RDRD) en milieu festif

Un programme de prévention & RDRD en milieu festif par les pairs

Le Minibus
Espace d'*entretiens motivationnels* individuels avec le référent professionnel



Le Chill out

Espace de détente et de *réassurance*

Le STAND

Distribution de matériel de RDRD dans le cadre d'un échange sur les pratiques

Information & conseils préventifs

- Des bénévoles, 4 à 5 par soirée, coordonnés par le référent, éducateur salarié du CSAPA, présent à chaque fois
- Posture de non jugement
- Une règle néanmoins pour les utilisateurs du dispositif, l'absence de consommation au stand, au *chill out* (espace de *réassurance*) et dans le minibus
- Les activités sont conformes au référentiel national de RDR en milieu festif (AFR, 2012)





Ces bénévoles,
jeunes majeurs,
familiers ou non de
l'électro-alternatif
ou des SPA, ont un
abord plus aisé avec
les teufeurs.

- ▀ Le référent du dispositif, éducateur, recrute et forme des volontaires, la moitié des effectifs devant être renouvelée chaque année.
- ▀ Une douzaine de bénévoles se relaient auprès de lui au fil des 20 soirées d'intervention dans l'année.
- ▀ Également une approche communautaire basée sur une co-construction de la pratique et des outils.
- ▀ Un cadre de travail assez éprouvant : de nuit, en extérieur, bruit, long, publics "compliqués". Récurrent pour le référent
- ▀ En amont, un travail au long cours de veille des événements, via les réseaux sociaux
- ▀ Une démarche continue de communication et de mise en confiance des organisateurs de soirées.
- ▀ Des rapports contrastés avec les forces de l'ordre ...

► Des rapports contrastés avec les forces de l'ordre, allant du dialogue et de la reconnaissance des périmètres préventifs respectifs ... à l'incompréhension et l'obstruction

Référent du SEA. Je me suis présenté, on s'est présenté, les membres de l'équipe, et puis je leur (gendarmes) ai expliqué ce qu'on faisait. Je leur ai montré aussi la convention de partenariat parce qu'on fait toujours une convention avec les organisateurs. C'était surtout pour montrer, pas autant pour nous, pour moi, mais c'était plus pour montrer que, voilà, il y a des orga, des sound systems, qui faisaient ça euh, qui essaient de faire le plus pro possible. Et donc il (un gendarme) a pris la convention en photo ... Donc voilà on a pu avoir un vrai échange, entre adultes et pas comme d'habitude.

► ... à l'incompréhension et l'obstruction

Référent du SEA. Alors test d'alcool, test salivaire alors que je lui (gendarme) disais que j'étais sur mon lieu de travail, que j'allais travailler et il m'a pris à parti comme un fêtard. (...) Surtout que depuis le temps qu'on le fait, y pas de com qui se fait... Et c'est pas la première fois que ça arrive ! Une fois on a quasiment pas pu rentrer sur le site, c'était sur deux soirées donc on avait fait le vendredi et on revenait le samedi, entre temps on rentrait, et entre le vendredi et le samedi : arrêté préfectoral. Donc ils nous disaient « vous ne pouvez pas rentrer ». J'ai dit « Sauf que le stand il est à l'intérieur donc moi faut que j'aille le rechercher ». (...) c'est uniquement parce qu'ils ont appelé l'organisateur (qu'on a pu rentrer) parce que eux ils voulaient pas nous laisser rentrer.

► Le référent du SEA-festif a déjà été placé en garde à vue dans le cadre de ses missions

Organisateurs de soirées et forces de l'ordre : du Jeu du chat et de la souris aux rapports amiables

Organisateur C de rave/free parties, homme, 33 ans. Cela dépend des brigades, cela dépend sur qui l'on tombe. Parfois, on va tomber sur une brigade super sympa qui va appeler le préfet et, ensuite, c'est le préfet qui ne va pas être sympa. Cela dépend vraiment du secteur.

Gendarme. On essaie de leur [organisateurs de soirées] faire comprendre qu'on n'est pas contre le fait que les gens s'amusent, que les jeunes puissent s'amuser, mais qu'on n'est pas dupe sur la circulation de certains produits, qu'on les invite à travailler en partenariat avec des associations là-dessus. Mais on est là aussi pour leur faire comprendre qu'on est là aussi pour deux choses : éviter les troubles à l'ordre public, éviter qu'il y ait un drame.

- Parfois aussi des postures favorables à l'égard des représentants de la loi plutôt inattendues

*Organisateur C de rave/free parties, homme, 33 ans. Après, les problèmes de drogues, on sait qu'il y en a dans ce genre de soirées. On n'aime pas cela, on sait que c'est un fléau, mais les gendarmes sont là aussi pour régler tout cela. (...) pour que les gens ne prennent pas la route après avoir pris des stupéfiants. Les associations de prévention sont là aussi pour nous aider à ce niveau-là. (...) Certains sont anti-gendarmerie et ne supportent pas du tout leur présence, mais d'autres pensent que c'est bien de les avoir à la sortie plutôt que d'avoir des morts sur la route. **Nous, personnellement, en tant qu'organisateur, on préfère qu'ils soient là pour faire de la prévention à la sortie, faire souffler dans le ballon avant de repartir et des choses comme cela, plutôt que de la répression.***

Financement : une subvention publique couvrant 68% du coût du programme, le tiers restant étant à la charge du CSAPA

- Le programme bénéficie d'un co-financement public de 33 190 € (**ARS (88 %)**, Mildeca), soit 68% du **coût total de 17 euros par acte ou 29 euros par utilisateur du dispositif**. Ce montant couvre :

- 0,75 ETP (intervenant salarié+ interim), les cotisations Urssaf relatives aux bénévoles ;
- le coût du matériel d'information et de RDR à raison de 4 316 € (9 %) ;
- 3 449 € (7 %) de frais de fonctionnement (gestion, déplacements, formation des bénévoles, etc.) ;
- 3500 euros (7 %) de frais d'infrastructure de service.

- Le travail assuré par les bénévoles équivaut à 0,8 ETP par an

20 sorties annuelles sont inscrites au cahier des charges. En 2017, elles ont été accomplies lors de 18 événements dont 11 étaient légaux (un était une soirée étudiante), réparties inégalement entre les départements lorrains : 9 (Meurthe et Moselle), 6 (Meuse), 2 (Moselle) et 1 (Vosges).



Résultats – réponses aux questions évaluatives – & Recommandations

Pertinent

Q1. Le concept du programme répond-il à un besoin ?

- ▶ Le programme évalué répond clairement à un besoin en Lorraine, seules trois structures intervenant en RDRD en milieu festif, face aux fortes prévalences d'usage de substances psychoactives des teufeurs et la fréquence d'événements clandestins où la réponse publique est de fait contrainte si ce n'est absente.
- ▶ Le statut associatif du porteur de programme évalué et l'entremise de bénévoles de la société civile s'inscrivent dans le besoin de médiation en direction de ces publics peu accessibles et à risques.

Q2. S'intègre-t-il dans l'environnement socio-institutionnel et professionnel local de la lutte contre les addictions ?

- ▶ Un fort besoin et peu d'offres de service en Lorraine, problèmes auxquels le porteur répond en partie.
- ▶ Malgré un engagement historique du porteur en addictologie, l'originalité de son action interdépartementale, le programme de prévention et RDRD s'avère relativement méconnu des chefs de projet "Drogues et dépendances" en préfecture et des services de gendarmeries des territoires concernés.
- ▶ Au demeurant, le tableau régional des structures de réduction des risques intervenant en milieu festif généraliste ou spécifique est mal cerné, incomplet.

- Pour les pouvoirs publics locaux, prévenir en soirées illégales est un **besoin face à des espaces non contrôlés**. Ils s'avèrent plutôt favorables à l'approche déployée par le programme évalué.



***ARS.** Selon moi, l'action par les pairs a fait ses preuves. Il y a des données prometteuses, et peut-être probantes en la matière. L'action par les pairs est toujours intéressante.*

***Préfecture de la Meuse.** On n'a pas retourné sur le fait qu'il y ait ce type d'intervention [RDRD] en Meuse. Je trouve que c'est très bien si sur des événements non déclarés, s'ils [Intervenants de SEA-festif] en ont la connaissance, c'est très bien qu'il puisse y avoir une prévention. C'est dommage qu'on ne puisse pas avoir un petit peu de retour.*

***Préfecture de la Meurthe-et-Moselle.** L'éducateur et les bénévoles vont intervenir sur des événements qui sont susceptibles de connaître des dérives en matière d'usage de cannabis ou d'autres stupéfiants, par exemple. Donc s'il y a une équipe qui peut se déplacer et qui peut faire de la sensibilisation, évidemment que je crois que c'est une bonne idée. (...) Mais a priori comme il n'y a pas aujourd'hui une offre très importante sur de tels événements [clandestins], j'ai tendance à dire que si quelque chose peut se faire par le biais des Wads, cela sera bienvenu. Donc c'est bien d'avoir des associations qui soient spécialisées pour tout ce que nous ne pouvons pas couvrir.*

- Les acteurs de terrain et Chefs de projet Mildeca sont conscients du **besoin d'une meilleure communication** entre professionnels de RDRD et de l'application de la loi pour une réponse publique optimale



...

***Gendarmerie.** S'il peut y avoir des améliorations, je pense que c'est sur la communication avec les assos. Je pense qu'il y a une marge de progression. Peut-être parce qu'on ne se connaît pas bien, ne serait-ce qu'au niveau départemental. Imaginons que sous l'égide d'une association chacun va faire une rencontre pour que chacun apprenne à se connaître, que chacun présente un peu ses dispositifs ou comment il voit les choses : c'est pas inintéressant. On n'attend pas l'événement pour aller au-devant des autres quoi.*

***Préfecture du Grand Est .** C'est toute la difficulté de permettre aux acteurs de terrain identifiés et que l'on sait être sérieux et avoir un véritable impact sur le terrain d'être en mesure de dire : « laissez ces interlocuteurs-là travailler, se rendre sur ces manifestations sauvages même si elles se tiennent dans un cadre illégal. Mais il y a un besoin donc qu'ils interviennent ». Et l'exemple qui avait été donné du jeune bénévole qui a le profil de consommateur qui se rend là-bas qui est arrêté par la gendarmerie et que l'on va mettre en garde à vue alors qu'il se rend à une manifestation où il devait rester toute la nuit pour faire de la prévention. C'est donc dommage que cet acteur-là n'ait pas été identifié et que l'on n'ait pas été en mesure de le laisser passer, sans chercher à savoir à tout prix où il va, pourquoi, alors que l'on s'en doute bien.*

- ... Tout en préservant les contraintes de discrétion des intervenants

***Préfecture de Moselle.** Il faut que l'on soit très vigilant au niveau de l'information parce qu'il ne faut pas que l'on divulgue des informations aux forces de police, il ne faut pas qu'il y ait « un mélange des genres ». En effet, ce sont souvent des soirées dans des endroits peu connus ou pour lesquelles la publicité n'est pas faite de manière générale. On a donc bien compris qu'il y a une confidentialité à garder à ce niveau-là et je pense que la qualité du travail dépend aussi de ça, par rapport au rôle de ces associations.*



- Mieux sensibiliser les forces de l'ordre au cadre de la RDRD posé par la loi n°2016-41**
- Améliorer la visibilité du programme et de ses opérateurs dans un cadre interministériel**
- Mieux réguler les relations entre le porteur du programme et la gendarmerie**

Effectif

Q3. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs du cahier des charges sont-ils remplis en cohérence avec le budget alloué ?

- ▶ Les 20 soirées inscrites au cahier des charges ont été réalisées = 18 événements ↔ 14% des événements électro "amateurs" lorrains de l'année
- dont 9 en Meurthe et Moselle, 6 Meuse
- 17 soirées "électro", 1 soirée étudiante
- 11 événements déclarés en préfecture

Recommandations

CSAPA porteur

▶ **Soumettre les matériels d'information utilisés à une expertise externe**

Q4. Des mesures de contrôle-qualité du service sont-elles mises en œuvre ?

- ▶ Respect des règles et modalités définies par le référentiel national de 2012 et des dispositions de la loi de MSS de 2016
- ▶ Formation annuelle obligatoire de deux jours des bénévoles nouvellement recrutés, avec le concours de bénévoles plus "aguerris". Théorie et mises en situation où les recrues testent leurs capacités de communication, d'empathie et de mise à distance pour délivrer un message objectif, non moralisateur et donc audible
- ▶ Temps de réflexion réflexifs préparatoires en amont des soirées et conclusif après.
- ▶ *Debriefing* avec les organisateurs de soirées (sound systems)
- ▶ Concertation entre professionnels des CSAPA Les Wads et La Croisée (Épinal) intervenant en milieu festif



Utile au prisme des indices recueillis

Q5. Le public-cible recourt-il au service ?

- 2 880 passages au stand, 144 par soirée en moyenne
≈ 1 670 bénéficiaires, 83 par soirée en moyenne
18,5 % des participants
- 785 personnes vues en entretien par le référent
(professionnel du CSAPA)
9 % des participants

- Enquête auprès de 87 teufeurs lorrains récents (12 derniers mois), fréquentant le site Facebook® du SEA-festif, dont 45 ont fait appel à un service de RDRD en festif, 30 se souvenant qu'il s'agissait du dispositif évalué
- 6 sur 10 ont remporté du matériel de RDRD
- Les trois quarts ont obtenu des informations pour l'essentiel sur les effets de produits (27 cas), le plus souvent des produits déjà expérimentés.
- Globalement, une perception plutôt positive des dispositifs de RDRD : ceux qui y ont recouru sont majoritairement satisfaits du service rendu (39 sur 45)

Matériels de RDR distribués par le SEA-festif en 2017 (Extrait du tableau 6)

	Effectif	Moyenne par soirée
Flyers sur les substances	2780	146
Kits « Roule ta paille » (cocaïne)	2295	115
Bouchons d'oreilles	1950	98
Préservatifs	680	34
Kits d'injection	22	1

Une usagère de SPA, 23 ans, à propos du SEA-festif . "Ils sont vraiment là pour nous aider et, comme je dis encore, pour pas nous juger et ça c'est très très important. Et comme on voit qu'ils nous jugent pas, ça nous pousse à parler de choses dont on parlerait pas forcément avec d'autres. Comme moi je disais, dans mon entourage personne ne sait que je prends à part ceux avec qui je vais en teuf. (...) Ces gens, comme je dis, qui eux ne consomment pas forcément et qui ont un autre regard et je trouve que c'est vraiment bien de pouvoir parler avec eux. Et non y a zéro tabou. Je le vois bien ils sont tout le temps, tout le temps, à l'écoute, s'intéressent, nous posent des questions, voilà ça me pousse même à parler de choses en plus que je penserais pas à parler avec d'autres quoi."

Q6. Le public-cible met-il en œuvre les mesures préventives conseillées ? Utilise-t-il le matériel de RDR ? Le programme permet-il de diminuer les dommages ?

- Divers éléments recueillis suggèrent que les visiteurs du stand du SEA-festif suivent les conseils et utilisent le matériel délivrés. Ils tendent à soutenir l'hypothèse de l'utilité du programme.

▸ Enquête auprès des usagers

- Parmi la trentaine de teufeurs qui a déjà demandé à l'équipe du SEA-festif du matériel (kits d'inhalation, bouchons d'oreilles) ou *flyers*, la majorité les utilise durant la soirée même.

- Les deux tiers (23) disent que les informations ainsi recueillies leur ont été utiles, généralement (pour 18 d'entre eux) lors de la soirée-même. Une vingtaine (19) déclare avoir appris à la lecture des documents (*flyers*) en dehors de l'événement.

- De jeunes usagers, orientés vers le soin, viennent à pousser la porte des structures de ville

Une usagère de SPA, 23 ans, à propos du SEA-festif.

"J'ai repris de l'héroïne mais j'aimerais bien arrêter, j'aimerais justement. Ben ça j'ai réussi à en parler avec quelqu'un de la prév et qui m'a parlé de certains centres. Et depuis, moi, elle m'a parlé de Baudelaire (CSAPA de Thionville). Et j'y vais là depuis à peu près un mois et demi. Et euh ben franchement je la remercie de m'avoir orientée vers là-bas parce que j'y vais environ une fois par semaine et c'est vrai que ça m'aide vachement, (...) Je ne savais pas qu'il y avait des centres comme ça, gratuits, qui pouvaient nous aider, et sans nous juger.

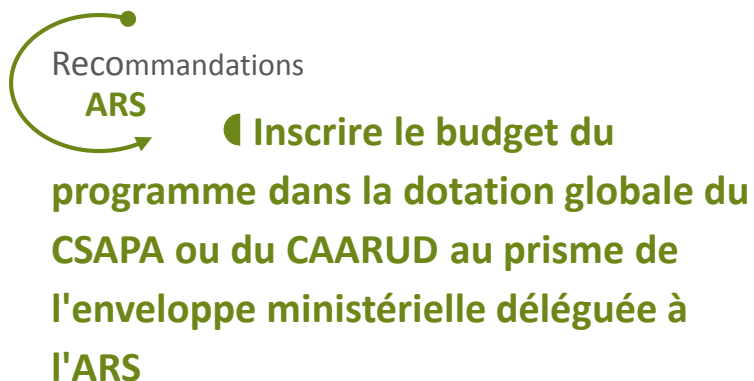
(...) Donc oui, ils m'ont bien aidée, ils m'ont orientée vers quelque chose qui m'a plu. (...) Donc voilà le centre là est gratuit et je suis avec une personne de confiance à qui je pourrais parler de tout. Ça passe super bien donc, ouais, je suis vraiment contente, je suis bien là. (...)"

Q7. Le programme produit-il des effets iatrogènes (contre-productifs) auprès du public-cible et de son environnement ?

- L'évaluation réalisable n'a pas permis de certifier les effets positifs du programme, ni d'identifier des effets pervers (déresponsabilisation ou une désinhibition).

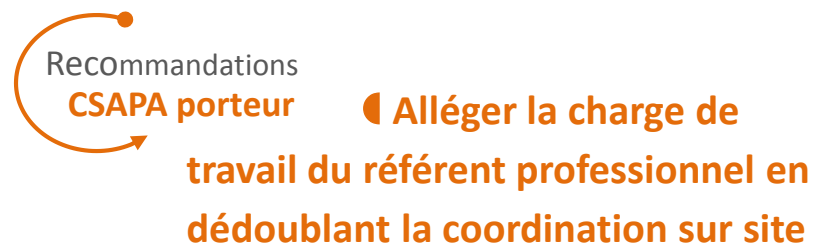
Q8. Les moyens définis sont-ils à la mesure des réalisations escomptées ? Le programme est-il viable ?

- ▶ La satisfaction du cahier des charges (20 sorties annuelles) se fait au prix d'un important volume d'heures supplémentaires de la part du référent, d'une gestion complexe de son temps de travail et grâce au bénévolat de 4 à 5 personnes par soirée qui exempte le porteur de coûts de personnels additionnels.
- ▶ Le financement du programme apparaît fragile, dépendant de crédits annuels ad hoc, sur dossier, en dehors de la dotation globale du CSAPA.



- ▶ Malgré une forte motivation initiale des bénévoles, conforter leur mobilisation et entretenir la dynamique de renouvellement est un travail fragile et un enjeu récurrent (50% de défection chaque année). La difficulté de maintenir les engagements est une constante du fonctionnement associatif mais est ici amplifiée par les difficultés d'exercice.

La viabilité du programme est dès lors tributaire de la capacité de renouvellement des forces vives et de l'épuisement professionnel en particulier pour le référent, salarié du CSAPA, qui a été mobilisé pour toutes les sorties.



NB : Une avancée a été réalisée par le CSAPA dans ce sens avant-même la fin de l'évaluation, grâce à l'emploi d'un référent par intérim.

Coût-bénéfique

Q9. Le programme est-il coût-bénéfique ?

Rappel

- ▶ 2 880 passages au stand dans l'année \approx 1 670 personnes
- ▶ Un coût global annuel estimé à 48 600 euros en 2017.
- ▶ Le coût relatif du programme s'estime alors à **17 euros par acte ou 29 euros par utilisateur du dispositif.**
- ▶ Rapporté aux seules personnes vues en entretien (785), il s'élèverait à 62 euros *per capita*.
- ▶ Le **travail bénévole** correspond à 0,8 ETP.
- ▶ S'il s'agissait d'un travail salarié, pour un niveau d'activité équivalent et à objectif constant de 20 sorties annuelles, le coût global du programme atteindrait 1,8 fois le montant actuel (charges de personnels et frais de gestion inclus) auquel cas le coût relatif s'élèverait alors de 30 euros par acte (52 euros par bénéficiaire)

Q10. Quelles sont les marges d'amélioration pour consolider le programme ?

- ▶ L'ensemble des recommandations fournit souligne de marges de progrès potentiels.



- ▶ Stabiliser le contenu opérationnel du dispositif au prisme d'un cahier des charges régional de RDRD en milieu festif
- ▶ Mieux coordonner l'activité de RDR en milieu festif au plan régional
- ▶ Soutenir des lignes directrices ou outils communs au plan régional

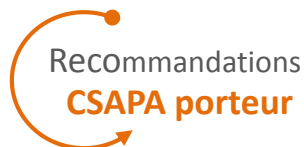
Peu extensible au plan quantitatif (20 interventions annuelles) et qualitatif

Q11. *Au prisme des améliorations recommandées, le programme est-il extensible ?*

- ▶ Au plan quantitatif, le flux d'activités, calibré sur 20 sorties annuelles, apparaît au maximum de ce qui peut être demandé à une équipe d'une douzaine de bénévoles. Une montée en charge ne pourrait se concevoir sans l'affectation d'au moins un deuxième référent-expert, salarié ou non, afin de répartir une charge raisonnable d'interventions dans l'année (une douzaine), inférieure à celle aujourd'hui assumée par l'unique référent du programme.
- ▶ Qualitativement, le cadre de travail statique, de 22h à 5h, ancré autour du stand et de la tente de *chill out* est un choix de l'équipe (référent et bénévoles) qui ne souhaite guère s'orienter vers des maraudes n'y étendre son action sur le petit matin (après 5h), au moment des "descentes" où les usagers ne sont guère en capacité à échanger sur leurs pratiques.

Q12. *Le programme est-il transférable, au prisme des améliorations recommandées, et sous quelles conditions ?*

- ▶ Outre la disponibilité d'un personnel apte et disposé à intervenir en milieu festif, la constitution d'une équipe de bénévoles est le principal déterminant de la transférabilité du programme pour une structure d'addictologie.
- ▶ Dans la perspective d'un transfert du programme, pour une meilleure couverture, une formation pourrait être déployée par le CSAPA auprès d'autres structures d'addictologie, si la Préfecture de région était en mesure d'apporter son soutien financier.



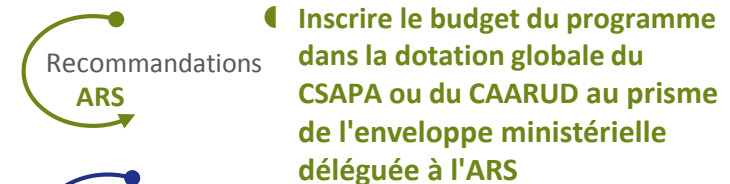
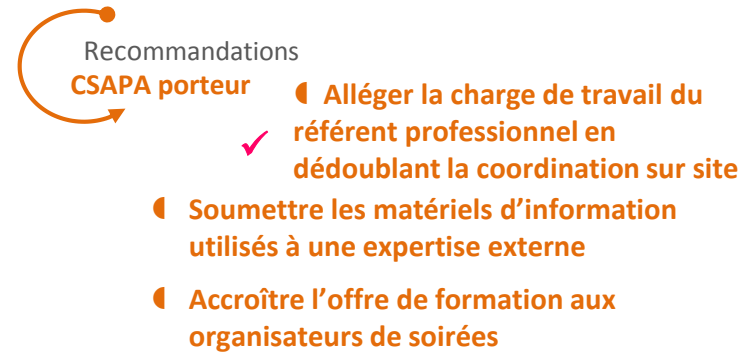
▶ **Accroître l'offre de formation
aux organisateurs de soirées**

Résumé & conclusion



En résumé et conclusion

- Le programme répond à un besoin sur le territoire lorrain, face aux fréquents événements clandestins, à la rareté de l'offre de RDRD vers les publics à risques concernés, peu accessibles. Il assure une nécessaire médiation.
- Le porteur est bien intégré dans l'environnement professionnel mais le dispositif est insuffisamment connu des services de préfectures et de la gendarmerie.
- Les objectifs quantitatifs et qualitatifs du cahier des charges sont pleinement remplis: 20 interventions annuelles prévues ont été accomplies en 2017. Globalement 18,5% des participants des événements couverts recourent au dispositif.
- Des indices suggèrent la mise en œuvre effective des mesures préventives conseillées par les utilisateurs du dispositif.
- Aucun effet iatrogène n'est apparu à travers l'évaluation. Le dispositif respecte les recommandations du référentiel national de 2012. Les acteurs sont formés et les temps réflexifs nombreux mais les outils d'information courants devraient être soumis à une expertise externe.
- Le coût relatif du dispositif est de 17 euros par acte ou 29 euros par utilisateur. Il permet de considérer ce dispositif comme coût-bénéfique, au vu du bénéfice direct tiré de son exécution et du coût social des dommages encourus.
- Cependant, le dispositif apparaît relativement fragile aux plans budgétaire et des ressources humaines, subordonné à des crédits ad hoc ponctuels et au renouvellement des bénévoles (enjeu récurrent).
- À ressources humaines constantes, l'équipe ne peut guère augmenter son activité et n'est guère désireuse d'intégrer de nouvelles modalités d'intervention, telles que des maraudes.
- Le dispositif s'avère transférable dès lors qu'un porteur parvient à constituer un réseau de bénévoles et à mobiliser un coordinateur compétent et introduit dans le milieu festif



Références bibliographiques complètes (rapport intégral d'évaluation)



- AFR (2012) Réduction des risques en milieux festifs. Référentiel national des interventions. Paris, AFR (Association Française de Réduction des risques), 32 p.
- Bailly F., De Marne A., Diény L. (2016) Tendances récentes et nouvelles drogues - Metz. Synthèse des résultats 2015. Saint-Denis, OFDT, 4 p.
- Bolier L., Voorham L., Monshouwer K., van Hasselt N., Bellis M. (2011) Alcohol and drug prevention in nightlife settings: a review of experimental studies. *Subst Use Misuse*, Vol. 46, n° 13, p. 1569-1591.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Lahaie E., Martinez M., Dambele S., Said S. (2013) Marchés, substances, usagers : les tendances récentes (2011-2012). Observations au plan national du dispositif TREND en matière de psychotropes illicites ou détournés de leur usage. *Tendances*, OFDT, n° 86, 8 p.
- Cadet-Taïrou A. (2016) Consommations, pratiques et profils des jeunes dans l'espace festif. In: Jeunes et addictions, Beck F. (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 59-64.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Néfau T., Milhet M. (2016) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2015-2016). *Tendances*, OFDT, n° 115, 8 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Milhet M., Néfau T. (2017) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2016-2017). *Tendances*, OFDT, n° 121, 8 p.
- Centre Les Wads/CMSEA (2014) Évaluation des activités du Centre Les Wads/CMSEA en milieu festif en 2014.
- Conseil de l'Union européenne (2012) Stratégie antidrogue de l'UE (2013-2020). Bruxelles, Conseil de l'Union européenne, 18 p.
- Duch M., Amador Calafat A., Juan J. (2012) Normes pour la santé et la sécurité des établissements de nuit à visée récréative.
- Hoareau E. (2005) La réduction des risques liés à l'usage de substances psychoactives dans les différents espaces festifs techno de la région PACA en 2003/2004. Marseille, AIDES ; TIPI ; ARP ; GRVS ; Mission Sida Toxicomanies et Prévention des conduites à risques, Conseil Régional PACA, 152 p.
- Hoareau E. (2007) L'impact de la réduction des risques dans les espaces festifs techno. *Psychotropes*, Vol. 13, n° 2, p. 27-48.
- INSERM (2014) Conduites addictives chez les adolescents : usages, prévention et accompagnement. Paris, INSERM, coll. Expertise collective, 482 p.
- Jones L., Hughes K., Atkinson A.M., Bellis M.A. (2011) Reducing harm in drinking environments: a systematic review of effective approaches. *Health Place*, Vol. 17, n° 2, p. 508-518.
- Jospin L., Vaillant D., Lebranchu M., Richard A., Ministère de l'intérieur (2002) Décret n°2002-887 du 3 mai 2002 pris pour l'application de l'article 23-1 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 et relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical.

- Lancial N., Lose S., Spiritek (2016) Drogues sur le site de Lille en 2015. État des lieux et tendances récentes. Lille, Le Cèdre Bleu, 95 p.
- Lazès-Charmetant A., Delile J.-M. (2016) Tendances récentes et nouvelles drogues - Bordeaux. Synthèse des résultats 2015. Saint-Denis, OFDT, 4 p.
- Levilain H., Zieleskiewicz A., Boitelle L. (2017) Une étude éco-systémique au prisme de l'expertise des acteurs, 51 p.
- Levilain H. (2018) Synthèse analytique d'observations ethnographiques de la mise en place d'un dispositif de prévention, 19 p.
- Martinez M., Lahaie E. (2013) Nouveaux produits de synthèse. In: Drogues et addictions, données essentielles. Saint-Denis, OFDT, p. 266-272.
- Mollet E. (2003) Réflexion sur le milieu festif et clandestin des « raves-parties », au travers de deux populations caractéristiques en France et à Détroit, aux États-Unis. *Psychotropes*, Vol. 9, n° 3, p. 135-151.
- Pavic G. (2016) Tendances récentes et nouvelles drogues - Rennes. Synthèse des résultats 2015. Saint-Denis, OFDT, 4 p.
- Pfau G., Péquart C. (2016) Tendances récentes et nouvelles drogues - Paris. Synthèse des résultats 2015. Saint-Denis, OFDT, 4 p.
- Premier ministre (2016) Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. *JORF*, n° 22 du 27 janvier 2016, texte n° 1.
- Racine E. (2002) Le phénomène techno : clubs, raves, free-parties. Paris, Imago, 213 p.
- Raffarin J.P., Douste-Blazy P., Ministère des solidarités de la santé et de la famille (2005) Décret n°2005-347 du 14 avril 2005 approuvant le référentiel national des actions de réduction des risques en direction des usagers de drogue et complétant le code de la santé publique.
- Reynaud-Maurupt C., Cadet-Tairou A. (2007a) Substances psychoactives chez les amateurs de l'espace festif Electro. *Tendances*, OFDT, n° 56, 4 p.
- Reynaud-Maurupt C., Chaker S., Claverie O., Monzel M., Moreau C., Evrard I., Cadet-Tairou A. (2007b) Pratiques et opinions liées aux usages des substances psychoactives dans l'espace festif "musiques électroniques". Saint-Denis, OFDT, 143 p. p.
- Suderie G., Monzel M., Hoareau E. (2010) Evolution de la scène techno et des usages en son sein In: Costes J.M., Les usages de drogues illicites en France depuis 1999 vus au travers du dispositif TREND. Saint-Denis, OFDT, p. 12.
- Verchère C. (2004) Les entre-dits des je(ux) : significations et logiques de l'usage de substances psychoactives en lien avec le contexte festif techno, enjeux identitaires et sociaux. UFR SHS, Université de Grenoble Thèse de sociologie, 483 p.
- Zurbach E., Hoareau E. (2016) Tendances récentes et nouvelles drogues - Marseille. Synthèse des résultats 2015. Saint-Denis, OFDT, 4 p.

Glossaire

Sigles

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement de Réduction des Risques auprès des Usagers de Drogues

CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

NPS : Nouveaux produits de synthèse

RDRD : Réduction des risques et des dommages

Termes

Chill out : Le *chill out* est un espace de repos intégré à la fête, sous la vigilance des intervenants de RDR. Il offre une alternative à la consommation de produits dans un cadre qui se veut confortable et convivial pour permettre les échanges. Il est aussi un lieu de refuge et de *réassurance* pour des personnes en difficulté sous l'effet de substance psychoactives.

Entretien motivationnel : L'entretien motivationnel aide la personne qui souffre d'un problème à en prendre conscience, à percevoir des possibilités de changements et à identifier les étapes et des moyens adaptés, selon les ressources personnelles, à mettre en œuvre pour favoriser les changements. Elle cultive l'empathie, le renforcement de l'efficacité personnelle – en pointant les progrès effectués plutôt que ceux qui restent à faire– et la liberté de choix en identifiant le pour et le contre des changements.

Réassurance : Ce terme désigne le soutien apporté aux personnes qui vivent mal les effets d'une substance psychoactive ou la descente qui s'ensuit, par la présence, l'écoute, la parole et les gestes apaisants, en sachant installer la bonne distance et respecter le besoin de calme et de mise à l'écart de la personne pour gérer la difficulté passagère.

« Roule-ta-paille » : L'outil « Roule-ta-paille » est un carnet de plusieurs de feuilles blanches (non imprimées) permettant l'administration par inhalation de produits sous forme de poudre avec du matériel propre et à usage unique.

Sound systems : En référence au matériel de sonorisation transportable utilisé lors de fête et rassemblement musicaux, ce terme désigne les organisations qui orchestrent ce type d'événements, notamment ceux de musique électro comme les *rave parties* et *free parties*.

Teufeurs : Un teufeur est une personne qui fait la fête, le terme étant employé ici pour désigner plus particulièrement pour les fêtards fréquentant les événements musicaux « électro », comme les *rave parties*.



**OFDT - 69 rue de Varenne
CS 70780 - 75700 Paris cedex 07**

www.ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-24-8

Crédits photographiques : © Frank Boston / © WoGi - Fotolia.com

Dès 2004, le Service-en-amont, équipe de prévention du Centre Les Wads/CMSEA s'engage dans la réduction des risques et des dommages (RDRD) en milieu festif sur le territoire lorrain. En 2010, de jeunes bénévoles sont associés au dispositif afin de soutenir le travail d'un intervenant professionnel et offrir écoute, conseils préventifs et matériels de RDRD auprès de jeunes « fêtards », en particulier des « teufeurs » du milieu électro-alternatif. Le programme prend alors une dimension communautaire et de prévention par les pairs.

Ce programme original a fait l'objet d'une évaluation externe sur l'année 2017, par l'OFDT, à la demande du porteur auprès la Commission interministérielle de prévention des conduites addictives (CIPCA). L'analyse met en perspective le relevé d'indicateurs de réalisation, une enquête en ligne auprès de teufeurs lorrains et la consultation de décideurs territoriaux, de professionnels de santé, de l'application de la loi, de l'événementiel musical, etc., ainsi que d'utilisateurs du dispositif (organisateur de soirées ou usagers).

L'évaluation conclut à la pertinence et l'utilité du dispositif tout en mettant en lumière des freins structurels, intersectoriels ou interinstitutionnel dont un défaut de communication et d'articulation entre champs de la santé et de l'application de la loi. Un socle de recommandations est énoncé dans les périmètres d'action de l'ARS, des chefs de projets « Drogues et dépendances » et du porteur-même du dispositif.